

# **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL** **du MARDI 24 NOVEMBRE 2020**

Étaient présents (11) : Mmes Chantal BALMAIN, Patricia CHAON, Élisabeth FEMIA, Florence FERON, Rachel JALLAMION, Catherine LENOËL, Laurence STOPPIGLIA, MM. Thomas ILBERT, Philippe PICHON-MARTIN, Éric RUBIER, Thierry SCHROBILTGEN.

Étaient absents (excusés) : MM. Florian BELLON, Nicolas GARNIER, Sylvain VIAL et Mme Stéphanie VOISIN.

Pouvoir : M. Florian BELLON et Mme Stéphanie VOISIN ont donné pouvoir à M. Thomas ILBERT.

## **Délibération N° 39/2020 : Modernisation du recouvrement des produits des services : mise en place du titre payable par internet (PAYFIP).**

**Monsieur le Maire expose** que la commune a la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

PAYFIP est un service à partir duquel l'usager peut effectuer ses règlements par carte bancaire, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

Le coût de ce service (commissionnement carte bancaire) est à la charge de la collectivité (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

- de mettre en œuvre le paiement via le dispositif PAYFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec la DGFIP nécessaires à la mise en place de ces dispositifs de paiement proposés au redevables,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des dispositions proposées par Monsieur le Maire.

## **Délibération N° 40/2020 : Demande de subvention Collège Béatrice de Savoie de Les Échelles.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention 2020 du Collège Béatrice de Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité**, de verser la somme de **257,00 €** au Collège Béatrice de Savoie de Les Échelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Thomas ILBERT